



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

COMITE du GARD

97 Rue Grieg – Immeuble « Beauvallon » – 30900 NIMES  
Tél : 04.66.23.09.86 Mail : [cd30@petanque.fr](mailto:cd30@petanque.fr) Web : [boulesdugard.fr](http://boulesdugard.fr)



## Règlement Intérieur du CDC Jeu Provençal

### Comité du Gard

#### **ARTICLE 1 : Objet, domaine d'application et validité**

Le CDC jeu provençal se déroule par équipes de joueurs ou joueuses d'un même club, sous forme de championnat régulier avec classement par divisions associé au principe obligatoire des montées / descentes.

Les rencontres se jouent suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la F.F.P.J.P.

L'instauration du championnat des clubs n'est pas imposée par le Comité.

Un club peut engager plusieurs équipes. Quand c'est le cas, l'identification des équipes d'un même club se fait obligatoirement : du N° 1 au N° 2 etc.

Les clubs inscrivant plusieurs équipes doivent faire parvenir les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée lors de l'inscription (CDC, CRC et CNC). La liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe.

Après vérification, le comité départemental transmettra aux comités de pilotage régional ou national les listes des joueurs engagées en CRC ou CNC. En cas de rajout constaté sur les listes initiales de CRC ou CNC, le comité départemental d'appartenance en sera informé.

Dans la mesure du possible, les équipes d'un même club seront placées dans des groupes différents. Si cela n'est pas possible, elles se rencontreront obligatoirement au premier tour.

#### **ARTICLE 2 : Inscription des équipes**

Inscriptions au moyen du formulaire se trouvant sur le site du CD30 et d'un chèque de 20€ pour frais de participation par équipe, qui permettra l'alimentation d'un fond de péréquation servant à indemniser les clubs du CD30 participant à un CRC et ou CNC.

#### **ARTICLE 3 : Gestion du Championnat des Clubs**

La gestion du CDC est placée sous la responsabilité du Comité de pilotage du CD30. Celui-ci est constitué par les membres de la commission du jeu provençal sur proposition du Comité Directeur.

Le Comité de pilotage est chargé :

D'effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres, dates, horaires et lieux.

De gérer les reports éventuels, les forfaits et d'en prévenir les clubs concernés.

De centraliser les résultats et actualiser les classements, afin d'organiser les phases finales.

Nous attirons l'attention des Présidents sur le fait que la participation à cette compétition pourra engendrer des frais au club (déplacement, restauration).

#### **ARTICLE 4 : Composition des équipes**

Chaque équipe est composée de 6 à 8 joueurs appartenant au même club. La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories, féminines confondues (jeunes, seniors, vétérans) sans aucune obligation

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » pouvant être joueur.

La feuille de match ne peut pas être modifiée après le début de la compétition. L'unité de rencontre est le match, la composition des équipes peut être différente à chaque match.

Le responsable de chaque club constituera les équipes avant chaque phase et les inscrira sur la feuille de match. Les remplacements sont possibles si, sont inscrits sur la feuille de match 7 ou 8 noms, avec dépôt des licences, au début de la rencontre

La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le ou la capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre.

Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre ou délégué, avant le jet du but de la mène suivante. Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match, il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.

#### **ARTICLE 5 : Saison sportive et calendrier – 20 équipes inscrites pour cette saison 2026**

Le CDC se déroulera en 2 phases entre le 1er janvier et le 15 octobre.

Phase de groupe toutes les équipes d'un même groupe se rencontrent, un match par journée.

Phase finale à élimination directe

##### **1. Phase de groupe :**

Les 20 équipes sont réparties après tirage dans 4 Groupes nommés A, B, C et D de 5 équipes. Elles joueront 4 matchs (+1 impair) suivant le calendrier 2026 Ci-dessous.

CDC JEU PROVENCAL 2026	Match 1	Samedi 27 juin 2026 à 14h
	Match 2	Dimanche 28 juin 2026 à 14h
	Match 3	Dimanche 12 juillet 2026 à 14h
	Match 4	Samedi 12 septembre 2026 à 14h
	Match 5	Dimanche 13 septembre 2026 à 14h

Chaque rencontre comprend : 3 parties en doublettes et 2 parties en triplettes. Chaque partie rapportant 4 points par doublette, 6 points par triplette soit un total de 24 points. Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur en permettant le match nul.

Déroulement des parties, doublettes puis triplettes.

Pour les 3 doublettes, parties en 11 points. Si au bout de 2h00 de temps de jeu, les 11 points ne sont pas atteints par l'une ou l'autre équipe, il sera joué 2 mènes supplémentaires en plus de la mène en cours au coup de sifflet de l'arbitre. Si à l'issue, la partie ne s'est pas terminée après la 1ère ou seconde mène, la victoire revient à l'équipe qui mène au score et en cas d'égalité, les points sont partagés (2 points à chaque équipe)

Pour les 2 triplettes, parties en 11 points. Si au bout de 2h00 de temps de jeu, les 11 points ne sont pas atteints par l'une ou l'autre équipe, il sera joué 2 mènes supplémentaires en plus de la mène en cours au coup de sifflet de l'arbitre. Si à l'issue, la partie ne s'est pas terminée après la 1ère ou seconde mène, la victoire revient à l'équipe qui mène au score et en cas d'égalité, les points sont partagés (3 points à chaque équipe)

Le règlement au temps s'applique : un seul cadre, le but doit être à 2 m en profondeur de la ligne de fond de jeu.

Par dérogation de la FFPJP accordée le 19 février 2026 et à titre expérimental pour la saison 2026, un nouveau barème de calcul des points du classement sera à l'essai pour toutes les compétitions féminines, open, vétérans et Provençal jouées au sein du comité régional d'Occitanie et dans ses organes déconcentrés

- 5 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 0 point pour une défaite
- -1 point pour un forfait
- 1 point de bonus offensif dès qu'une équipe atteint 20 points (20-4 ; 22-2 ; 24-0)
- 1 point de bonus défensif pour une défaite 10-14
- 3 points de bonification pour les équipes ayant remporté tous leurs matchs de groupe

#### **CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES – Article 12-1 du règlement national**

1 - Total des points marqués

2 - En cas d'égalité de points au classement :

Entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire critère 4.

Entre 3 ou plusieurs équipes : à partir des seuls résultats des oppositions des équipes concernées, application du critère 1 puis si nécessaire 3 et 4. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des

critères 2 à 4 toujours à partir des seuls résultats des oppositions des équipes concernées au départ.

3 – Goal-average général (différence des points Pour et Contre)

4 - Dans l'opposition entre elles, le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (3 D + 2 T = 5)

## 2. Phase finale :

Le weekend des 03 et 04 octobre 2026

Les 2 premières équipes de chaque Groupe sont qualifiées pour jouer la phase finale

Samedi 3 octobre à 14h30 – ¼ de finale

¼ de Finale			
1	1 <sup>er</sup> GROUPE A	Contre	2 <sup>ème</sup> GROUPE C
2	1 <sup>er</sup> GROUPE B	Contre	2 <sup>ème</sup> GROUPE D
3	1 <sup>er</sup> GROUPE C	Contre	2 <sup>ème</sup> GROUPE B
4	1 <sup>er</sup> GROUPE D	Contre	2 <sup>ème</sup> GROUPE A

Dimanche 4 octobre à 8h30 – ½ Finale – Si 2 équipes du même club, elles doivent se rencontrer

½ Finale			
1	Vainqueur ¼ de finale n°1	Contre	Vainqueur ¼ de finale n°2
2	Vainqueur ¼ de finale n°3	Contre	Vainqueur ¼ de finale n°4

Dimanche 4 octobre à 14h30 –Finale

Finale			
1	Vainqueur ½ finale n°1	Contre	Vainqueur ½ finale n°2

Dimanche 4 octobre à 14h30 – Match de classement pour la 3<sup>ème</sup> place

Match 3 <sup>ème</sup> Place			
1	Perdant ½ finale n°1	Contre	Perdant ½ finale n°2

Le vainqueur de la finale est qualifié pour le CRC à N+1.

En cas de match nul lors de la phase finale, une épreuve de départage est organisée pour déterminer le gagnant du match conformément au règlement National CNC JP - Article 12.2

### Déroulement de l'épreuve de départage

Une liste de 6 joueurs ayant terminé la phase en triplètes de la dernière feuille de match jouée est préétablie par les 2 capitaines avant le tir.

Les 6 joueurs participent. Les capitaines désignent parmi les 6 joueurs 3 tireurs et 3 pointeurs. La désignation de l'équipe qui débute l'épreuve se fait par tirage au sort. L'équipe qui commence

pointe en premier, l'adversaire doit faire de même et respecter la même alternance (Point / Tir). Les listes des équipes doivent donc désigner séparément les 3 tireurs et les 3 pointeurs.

Les joueurs des 2 équipes sont placés sur le côté 2 mètres à l'arrière du tireur ou du pointeur. Les boules de tir ou de point ne sont ramassées qu'à l'issue du 1er tour et du passage des 12 joueurs.

Pour le point : un but marqué et posé à 16 mètres du bord du cercle de lancement, boule dans les 50 cm 1 point, en dehors des 50 cm 0. Si le joueur déplace le but en pointant la mesure des 50 cm doit se faire du point initial du but soit au 16 m (le but n'est qu'un point de repère). Temps pour jouer 1 mn.

Pour le tir : une boule posée à 16 mètres du cercle de lancer. Tir dans le respect du règlement des pas et du mètre. Boule touchée ou frappée 1 point, manqué 0 (pas de notion de carreau ou de palet et aucun cercle). Temps pour jouer 30 secondes.

2 passages par joueur dans le même ordre que le premier.

Si à l'issue il y a toujours une égalité, on reprend la liste dans l'ordre des joueurs toujours avec l'alternance point / tir. Le premier qui marque 1 point à égalité de boules jouées est déclaré vainqueur.

## **Article 6 : Charges du Club organisateur**

Phase de groupe : Traçage des terrains obligatoire 3 terrains par match (Ficelle)

Phase finale :

Traçage des terrains obligatoire 12 terrains (Ficelle) dont 8 terrains éclairés le samedi 03/10/2026

Traçage des terrains obligatoire 6 terrains (Ficelle) dont 4 terrains éclairés le dimanche 04/10/2026

Mise à disposition du matériel, table de marque, sonorisation, sanitaire

Repas pris en charge pour les Délégués et Arbitres. Frais d'arbitrage.

La société organisatrice est tenue de prévoir une restauration sur place (sandwichs à minima) en quantité suffisante durant le déroulement de la journée.

## **ARTICLE 7 : Tenue vestimentaire**

Tenue du haut avec identification du club et du bas identique pour tous les joueurs(ses) de l'équipe.

## **Article 8 : Forfait et pénalités financières**

Définition du forfait :

Il est fait obligation de présenter au moins 4 joueurs sur la feuille de match pour débiter la rencontre. Si après le délai réglementaire de 30 minutes le nombre de joueurs ayant présenté leur licence et présent sur le terrain est inférieur à 4, l'équipe est considérée comme forfait.

Si un joueur arrive en retard et qu'il est inscrit sur la feuille de match mais qu'il n'a pas présenté sa licence, il peut le faire au moment de son arrivée dans le délai réglementaire de 30 minutes à partir du début du match. S'il est inscrit pour jouer la doublette, il peut y participer avec des points pénalités en application du règlement du jeu par l'arbitre si son partenaire n'a pas encore débuté la partie.

Passé le délai de 30 minutes et que la licence est présentée, le retardataire ne peut plus jouer en doublette y compris comme remplaçant. En revanche, il peut participer à la tripléte

Passé le délai de 30 minutes, le joueur inscrit sur la feuille de match mais qui n'a pas présenté sa licence ne peut plus participer au match y compris comme remplaçant.

Si les 2 équipes sont incomplètes, la formation des doublettes et triplétes doit être obligatoirement respectée. Pour les parties non disputées le score sera de 11 à 7. Passé le délai de 30 minutes après le début du match et sans présentation de sa licence, le joueur ne peut plus figurer sur la feuille de match.

Retard de toute l'équipe - Le délai de plus de 30 minutes s'applique à toute l'équipe qui perd le match, car les licences n'ont pas été présentées et la feuille de match n'a pas été remplie. L'équipe est considérée comme forfait. Elle devra s'acquitter de l'amende pour forfait

Un club sachant qu'une de ses équipes est « FORFAIT » a pour obligation de prévenir son ou ses adversaires et le responsable du Comité de Pilotage par téléphone au plus tard l'avant veille de la rencontre. Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 13 à 0, soit 5 points avec un goal-average de + 13. Rappel : le match se joue en 24 points (3 doublettes de 4 points et 2 triplétes de 6 points)

- Une amende de 50€ par match forfait
- Une amende de 100€ pour forfait lors de la phase finale
- Une amende de 200€ pour forfait général.

Le forfait général est prononcé soit :

Suite à un courrier du président du Club ou du capitaine d'équipe au référent du comité de pilotage

En cas de forfait après le tirage des groupes

Automatiquement au 3ème match forfait, consécutifs ou pas. Le forfait général annule tous les résultats précédents de l'équipe.

## **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de forfait général d'une équipe, le club qui aura inscrit plusieurs équipes ne pourra en inscrire qu'une l'année suivante et celui qui en aura inscrit qu'une sera interdit de ce championnat pendant 1 an.

## **Article 10 : Le Jury**

Phase de groupe, le jury est composé du président du club qui reçoit et des 2 capitaines

Phase finale, le jury est composé du délégué du Comité du Gard, l'arbitre, du capitaine de chaque équipe, moins le concerné par l'affaire au moment de la réunion.

Le Délégué est d'autorité le Président du jury, sa voix est prépondérante.

## **Article 11 : Affaires disciplinaires et conditions d'appels**

Dans tous les cas, même après décision du jury, la Commission Départementale de discipline pourra être saisie.

En cas de litige, il sera fait référence au règlement national du Championnat des Clubs du Jeu Provençal.

Le présent règlement, présenté par le Comité de Pilotage, validé par le Comité Directeur est applicable tant qu'il ne sera pas modifié par le Comité Directeur du Comité du GARD.

Le 22 mai 2026

Le Président

Alain DONNADIEU

La Secrétaire Générale

Martine LEBEAU